



ATTESTATION BOURGEON

**Association Suisse des Sélectionneurs ASS
Chemin du Martinet 2a
1510 Moudon**

est un preneur de licence de Bio Suisse

et, selon son contrat de licence du 13.04.1999, il peut utiliser la marque déposée du «Bourgeon» pour les produits sous licence ci-dessous.

Semences

Semences de céréales (avoine, blé, épeautre, orge, seigle, triticale)
Semences de maïs
Semences de pois
Semences de soja
Semences de trèfle

La labellisation exacte des produits (Bourgeon Bio Suisse, Bourgeon Bio, Bourgeon de reconversion ou Bourgeon Intrants) figure sur les étiquettes et les documents de livraison.

Ces produits sont contrôlés et certifiés chaque année pour le respect du Cahier des charges et des règlements de Bio Suisse. Pour la commercialisation avec le Bourgeon, les produits doivent aussi être mentionnés sur l'actuel certificat bio avec la mention "Bio Suisse". Cette attestation est valable jusqu'au 31.12.2020.

Bio Suisse

Balz Strasser
Directeur

Hans Ramseier
Responsable Garantie et Développement
de la Qualité

Bâle, 17.06.2019 / 12538